

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 16 Septembre 2021**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	11

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer « Le Clos », sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
GUINDT Philippe  
VIEIRA Christophe  
OGER Isabelle

IMMER Alain  
DEBAILLEUL Delphine  
REUTER Olivier  
WALLERICH Alain

THILL Céline  
MENEHIN Gaël  
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

SIVÉC Jean  
BRUN Jérôme  
PEREIRA Julien

Donnant procuration à IMMER Alain  
Donnant procuration à GUINDT Philippe

Mme DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2021 – 575 SFR : Convention pour l'installation d'un relais de radio téléphonie sur un terrain de la commune.

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, SFR doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications, sur la Commune de Beyren-lès-Sierck.

La Société SFR souhaite ainsi installer une antenne relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section 34 n°76.

L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture du réseau sur tout la commune de Beyren-lès-Sierck et permettra également le déploiement de la 5G.

La convention entre la commune de Beyren-lès-Sierck et SFR comprend les principaux éléments suivants :

- mise à disposition par la commune d'un emplacement de 45m<sup>2</sup> environ sur la parcelle 76 section 34,
- durée : 12 ans reconduite tacitement par période de six années,
- Loyer : 500€ nets/par an.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Le Maire à signer cette convention,
- AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

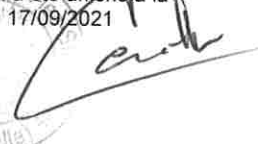
Beyren-lès-Sierck, le 17/09/2021

Le Maire :

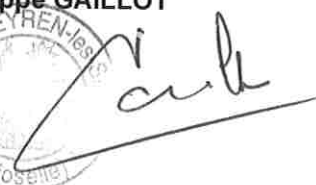
**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/09/2021

Le Maire,



Mairie de Beyren-lès-Sierck  
(Moselle)



Mairie de Beyren-lès-Sierck  
(Moselle)